

COMMUNE DE LARNAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27-03-2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 27 mars à 19h00 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard ROBERTON maire.

Etaient présents : Mr ROBERTON Gérard, Mr Cyril LAURENT, Mme BELLE Céline, Mme VILLOT Aurélie, Mr NODIN Cyril, Mr FLANDIN Nicolas, Mme GLEYSE Isabelle, Mr BOUCHARDON Jean-Christophe, Mr CRIGNON François, Mme DURAND Eliane, Mme BUIT Catherine, Mme PERRIN Anne, Mme MORCEL Emmanuelle

Etaient excusé :

Était absent : Mr CALLET Cédric, Mr ROUDIER Romain

Secrétaire de séance : Mme MORCEL Emmanuelle

Nombre de membres en exercice : 15 ; Nombre de membres présents : 13 ; Nombre de votants : 13
Date de convocation : 13-03-2025

I-Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

II-Affaires soumises à délibération

D006-2025 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu la décision du maire du 25 juillet 2024 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Dépenses | 788 039.72 |
| Recettes | 796 478.71 |
| Résultat de l'exercice | 8 438.99 |
| Excédent/Déficit antérieur reporté | 304 836.96 |
| Résultat de fonctionnement | 313 275.95 |

Section d'Investissement

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Dépenses | 577 178.95 |
| Recettes | 414 378.41 |
| Résultat de l'exercice | - 162 800.54 |
| Excédent/Déficit antérieur reporté | 3 144.66 |
| Résultat d'investissement | - 159 655.88 |

L'ensemble

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Dépenses | 1 365 218.67 |
| Recettes | 1 210 857.12 |
| Résultat de l'exercice | - 154 361.55 |
| Excédent/Déficit antérieur reporté | 307 981.62 |
| Résultat de l'exercice | 153 620.07 |

Restes à réaliser

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Dépenses | 24 757.75 |
| Recettes | 30 269.10 |
| Résultat des restes à réaliser | 5 511.35 |

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Larnage

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D007-2025- Affectation du résultat

| | | |
|---|--|---|
| Collectivité Larnage Commune 26600 Larnage | DELIBERATION du 27 mars 2025 Sur l'affectation du résultat 2024 | Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents <input type="checkbox"/> Nombre de suffrages exprimés <input type="checkbox"/> Votes Pour <input type="checkbox"/> Contre <input type="checkbox"/> |
|---|--|---|

Date de la convocation :
Date de la séance : 27 mars 2025

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur ROBERTON Gérard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice.
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | | 304 836,96 | | 3 144,66 | | 307 981,62 |
| Opérations de l'exercice | 788 039,72 | 796 478,71 | 577 178,95 | 414 378,41 | 1 365 218,67 | 1 210 857,12 |
| Totaux | 788 039,72 | 1 101 315,67 | 577 178,95 | 417 523,07 | 1 365 218,67 | 1 518 838,74 |
| Résultat de clôture | | 313 275,95 | 159 655,88 | | | 153 620,07 |

Besoin de financement 159655,88 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)
Excédent de financement (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

Restes à réaliser 24 757,75 30 269,10 ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser 5 511,35 Euros

Excédent de financement des restes à réaliser 154 144,53 Euros

Besoin total de financement 154144,53 au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

Excédent Total de financement 159131,42 (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement 159131,42 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Ont signé au registre des délibérations Mmes M. ROBERTON Gérard, Gérard ROBERTON, Cyril LAURENT, Céline BELLE, Nicolas FLANDIN, Emmanuelle MORCEL, Eliane DURAND, Isabelle GLEISE, Anne FERRIN, Cédric CALLET, Jean-Christophe BOUCHARDON, Cyril NODIN, Aurélie VILLOT, Catherine BUIT, Romain ROUDIER, François CRIGNON.

D008-2025- Vote du taux d'imposition 2025

Comme chaque année, la commune doit voter les taux d'imposition. Cela concerne les taux des Taxes Foncières (TFPB et TFPNB) ainsi que la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal vote les taux suivants :

| | |
|--------------------------|---------|
| Taxe foncière (bâti) | 30.51 % |
| Taxe foncière (non bâti) | 67.00 % |
| Taxe d'habitation | 9.00 % |

D009-2025- Budget primitif 2025

Madame BELLE Céline, adjointe aux finances présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 960 943.34 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour la somme de 786 133.53 €

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025 de la commune.

Fin du conseil municipal à 20h30.

Le Maire
Gérard ROBERTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GR', with a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire de séance
Emmanuelle MORCEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emmanuelle MORCEL', with a long horizontal stroke extending to the right.

